

## Aux côtés des sans voix à Saintes

Né à l'automne 2005, le Comité Anti-Expulsions Saintais regroupe des associations (LDH, Emmaüs...), des partis politiques, des syndicats (Sud Education, C.G.T. ...) mais surtout des citoyens à l'engagement qui ne sonne pas creux. Le CAES s'est fixé comme objectif d'aider les personnes arrivant sur le territoire de Saintes dans toutes leurs démarches pour être régularisées. Le travail ne manque pas entre suivi individuel des dossiers administratifs, accompagnements pour la scolarisation, assistance pour l'accès aux soins qui sont parfois urgemment nécessaires chez les personnes qui arrivent à Saintes.

Cet été, de nouvelles arrivées, de nouvelles histoires de vies brisées, de nouvelles rencontres rappellent qu'il n'y a pas vraiment de trêve estivale. Inlassablement, les membres les plus actifs de ce comité montent les dossiers, trouvent un logement, envisagent les modes de scolarisation ... et organisent des événements (concerts, ciné-débat, parrainages républicains comme celui de juillet dernier ...) pour alerter localement, créer du lien autant que pour récolter des fonds. Car le CAES a besoin de tous, humainement (que de temps investi !) et financièrement (les démarches administratives engagent des frais). En projet immédiat, une après-midi concert/débat/animations sur le thème de l'accueil de ceux que l'on appelle les « sans papiers » avec les associations locales de musique de Saintes. Tout ceci en plus des activités régulières (permanence juridique le jeudi après midi à la Maison de la Solidarité, réunion une fois par mois).

Si vous souhaitez être informé des réunions, des actions ... Si vous voulez participer ? Contactez-nous !

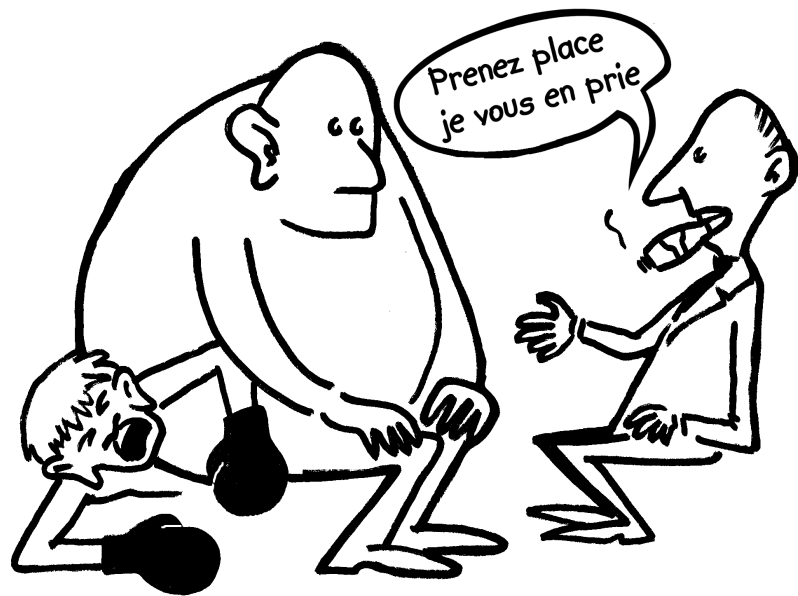
## Élections : Des instances consultatives, mais des élections à enjeux majeurs

Si, contrairement à ce que laissent entendre certaines organisations, l'ensemble de ces commissions et comités a un rôle de plus en plus consultatif et de moins en moins paritaire, ces élections détermineront par qui les personnels seront représentés face à l'administration. Elles décideront de la représentativité des organisations syndicales, des droits et des moyens (humains et matériels) qui leur seront attribués. L'élection au Comité Technique Ministériel sera décisive : la représentativité des organisations syndicales, leurs droits et leurs moyens de fonctionnement sur l'ensemble du territoire seront déterminés par l'obtention ou non d'un des quinze sièges à ce CTM.

## Vers une redéfinition du champ syndical

Derrière ce dispositif, c'est à une totale redéfinition du champ syndical que veulent se livrer le gouvernement et certaines organisations syndicales, éliminant de la représentativité des syndicats actuellement représentatifs. Très présents dans les luttes, les syndicats Sud sont visés dans leur développement, voire dans leur existence. Car qui ne sera pas représentatif verra ses possibilités d'informer et de mobiliser les collègues drastiquement réduites (cf. encart « Les droits syndicaux mis à mal, ce sont les droits des personnels qui sont attaqués »).

## Syndicalisme de masse ou syndicalisme de combat ?



## GLOSSAIRE EXPRESS

de votre carrière : mouvement, pro-services administratifs, la formation motions, départs en stages, liste des personnels, la carte scolaire...)

Les commissions administratives d'aptitude à la direction d'école, paritaires comprennent en nombre sanctions disciplinaires...)

Le **CTM** (Comité Technique Ministériel) sera consulté sur les questions intéressant l'organisation et le fonctionnement des établissements et des services, la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences, les règles statutaires et les règles relatives à l'échelonnement indiciaire, les évolutions technologiques et de méthodes de travail et leur incidence sur les personnels...

La **CAPN** Commission Administrative Paritaire Nationale (mutations interdépartementales, départs en formation de psychologues scolaires...)

Le **CTA** (Comité Technique Académique) sera consulté sur toutes les questions intéressant l'organisation et le fonctionnement des établissements d'enseignement et des

La **CAPD** (Commission Administrative Paritaire Départementale) est consultée sur tout ce qui relève



## N°11 : T1 2011-2012

Solidaires 17-26 rue du Général Sarrailh, 17100 Saintes (054697 9678) sudeducation17@orange.fr <http://sudeduc17.ouvaton.org>

### Contacts locaux :

La Rochelle : 05-46-44-15-79  
Royan : 05-46-39-98-97  
Saintes : 05-46-97-96-78  
Sud Saintonge : 05-46-96-17-66

### Sommaire :

Page 1 - Édito / Union Syndicale Solidaires, jalons historiques.

Pages centrales – Le LPC pourquoi un boycott ?

Page 4 - Aux côtés des sans voix / Élections, informations et glossaire.

## DES ÉLECTIONS ?

Du 13 au 21 octobre 2011, tous les personnels de l'Éducation Nationale, quels que soient leur fonction, leur corps ou leur statut (titulaire ou précaire), sont appelés à participer aux élections professionnelles. De ces seules élections dépendra la représentativité des organisations syndicales de l'Éducation Nationale, leurs droits et moyens de fonctionnement. Ce sont les libertés syndicales et le pluralisme qui sont en cause : chacun de nous est concerné !

Pour la plus grande partie des personnels, il y aura 4 votes différents, qui auront lieu en même temps. Ces élections vont en effet renouveler les commissions administratives paritaires (C.A.P.) et les Commissions Consultatives Paritaires (C.C.P.). Mais elles mettront également en place de nouvelles instances : les Comités Techniques. (Voir notre glossaire en dernière page)

## Union Syndicale Solidaires Jalons historiques.

En 1981 dix organisations syndicales autonomes non-confédérées constituent le groupe des 10. D'autres organisations vont rejoindre ce groupe et l'esprit qui anime le mouvement va évoluer. En janvier 1998 le « G10 » devient « l'Union Syndicale G10 Solidaires ». La règle de l'unanimité devenue impraticable est abandonnée au profit du consensus qui suppose des pratiques démocratiques et des débats approfondis. Le premier syndicat SUD (SUD PTT) est né en 1988 d'une rupture au sein de la CFDT parisienne. Des militants qui s'estiment lâchés et trahis par leur confédération fondent SUD-PTT qui intègre Solidaires début 1989. Les mêmes causes aboutiront à la création d'autres SUD, si bien que le terme SUD (Solidaires Unitaires Démocratiques) ou bien « les SUD » peut parfois se substituer à « Union Syndicale Solidaires ».

Solidaires semble bousculer les habitudes et une répartition du pouvoir bien établie au sein d'une gauche politique ou syndicale qui adopte de plus en plus ouvertement une ligne « sociale-libérale » (en langage syndical on parle de réformisme). Ceux qui vivent cette évolution comme un renoncement et tentent d'y remédier

sont taxés de « radicalisme » ou de « gauchisme ». Le développement de « l'Union Syndicale Solidaires » se heurte également au « Yalta » syndical. La règle de la présomption irréfutable de représentativité, assure un monopole de fait à cinq confédérations (CFE-CGC, CFDT, CFTC, CGT, CGT-FO). Toute nouvelle organisation de Solidaires doit faire la preuve de sa représentativité pour pouvoir se présenter aux élections de délégués du personnel ou de comités d'entreprise. Cette loi devait empêcher le patronat de susciter des organisations syndicales soumises à ses intérêts. Hypothèse rendue bien inutile par l'évolution réformiste de la plupart des organisations syndicales... Par contre la loi va être utilisée sans vergogne par certaines organisations syndicales établies qui n'hésiteront pas à saisir les tribunaux afin de barrer la route des élections aux nouveaux SUD. La loi de 2008 modifie un peu ce statu quo et les organisations membres de Solidaires peuvent désormais se présenter aux élections. Le vote d'octobre 2011 dans l'éducation nationale permettra ainsi de sanctionner SUD éducation 17 dans son expérimentation démocratique et son opposition à la fatalité réformiste...

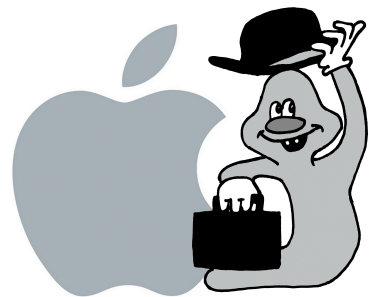
## DOSSIER L.P.C.

Notre analyse sur les enjeux du LPC (livret personnel de compétences) en pages centrales. Les raisons du boycott et comment l'organiser.

## Syndicalisme réformiste ?

Attention patron si la machine à café n'est pas réparée. je ne fais pas l'autre chaussure !





## Livret Personnel de Compétences : Mac-Jobs et Mc-Jobs

Cet article est largement inspiré des analyses de Nico Hirtt que nous avons invité à Saintes pour une formation syndicale en mai 2010. [voir encart A]



L'utilisation récurrente de l'expression « économie de la connaissance » ne doit pas faire illusion. Les exigences des puissances économiques ne correspondent pas à une hausse généralisée des niveaux de formation.

Ce que l'on observe c'est une « polarisation » du marché du travail aux deux extrêmes : une augmentation de la demande pour les Mac-Jobs (par référence à l'ordinateur Apple) aussi bien que pour les Mc-Jobs (par référence à la chaîne de fast-food); une baisse de la demande pour les qualifications intermédiaires. Ainsi l'OCDE estime que les programmes scolaires ne peuvent être conçus comme si tous devaient aller loin...

Les décideurs politiques européens semblent tout mettre en oeuvre pour répondre aux demandes du marché et des entreprises. Désormais l'éducation semble n'être pensée que dans une dimension utilitariste (une utilité économique qui elle-même apparaît limitée à l'extraction des bénéfices pour les actionnaires).

L'approche du LPC permet donc de rapprocher l'école du monde de l'entreprise. Dès le plus jeune âge, les élèves sont familiarisés avec les méthodes de formation et d'évaluation [voir encart B], le vocabulaire managérial, les exigences et les attentes qu'ils rencontreront dans l'entreprise.

On attend d'eux qu'ils aient le sens du travail en équipe, qu'ils soient disponibles le week-end ou en soirée, entièrement dévoués à leur entreprise. Le marché du travail exige des travailleurs flexibles, adaptables et mobiles...

La formation humaniste, les savoirs « gratuits »,

superflus voire gênants pour cette armée de réserve, seront réservés aux élites sociales qui assureront à leurs enfants des modalités spécifiques de formation.

Il faut encore dire un mot sur la notion d'emploi non qualifié. Il n'existe guère d'emplois non qualifiés, il s'agit en fait d'emplois dont la qualification n'est pas reconnue. En congédiant les formes traditionnelles du diplôme et de la qualification on supprime la référence collective extérieure à l'individu, ainsi que toutes les protections et garanties qui y sont liées.

Nouvelle étape d'un marché du travail libéralisé qui laisse le travailleur marchandise seul face à l'entreprise n'ayant plus comme seule base de négociation que le moins disant salarial et les compromis sur les conditions de travail.

Comme le souligne Nico Hirtt, est-ce que devons accompagner un système qui a largement montré ses limites vers plus de cynisme et plus de pouvoirs destructeurs, ou bien faut-il faire un autre constat ? Seule une vision de l'éducation non réduite à l'utilitarisme libéral et capitaliste peut permettre de sortir de la crise économique, climatique, écologique, énergétique, alimentaire, sociale, culturelle...

SUD éducation boycotte le LPC !  
[voir encart C]

Pour une analyse approfondie on pourra consulter Nico Hirtt, notamment : <http://blogs.mediapart.fr/blog/nico-hirtt>, le site de l'aped <http://www.skolo.org> ou le monde diplomatique d'octobre 2010.

### ENCART C / petit guide pratique du boycott.

**Option 1** : ne pas toucher à ce truc-là.

- Organiser une heure syndicale sur ce thème pour faire comprendre aux collègues ce que l'on a compris. Il faudra parfois plusieurs heures.

- Ne rien remplir qui ne soit associé à votre discipline dans un texte réglementaire. C'est-à-dire, ne rien remplir, puisqu'aucun item n'est lié à une discipline particulière. C'est le bug juridique du soit disant « interdisciplinaire ».

- Le prof principal de troisième valide en fonction de ce que lui a proposé l'équipe pédagogique. Si personne n'a rempli quoi que ce soit, il valide cet état de fait.

- Résister au chef d'établissement qui vous dit que c'est obligatoire. Ce qui est obligatoire, c'est que l'élève ait un livret de compétences, pas que vous le remplissiez. Le chef d'établissement qui assiste au conseil de classe

peut parfaitement valider le machin s'il le souhaite, qu'il ait ou non des compétences pédagogiques.

**Option 2** : Tout valider ?

Généralement bien appliqué l'an passé. Pourquoi pas (c'est plus simple) mais ça ne s'appelle pas lutter, ça s'appelle participer à un machin stupide, y perdre du temps et probablement une bonne partie de sa dignité d'enseignant, déjà bien mise à mal en ces temps de « réformes » ...

**Option 3** : décider de ne pas boycotter le LPC.

Se dire qu'« à quelque chose, malheur est bon » et que « ça va changer l'école », « notre façon d'enseigner qui ne va plus » ... Dans ce cas, on peut tenter une dernière opération avant de se noyer dans le verre d'eau stagnante des compétences à valider en équipe : relire utilement Candide ou l'Optimisme ...

Dans tous les cas, ne restez pas isolé(e)s ! Prenez contact avec nous !

### ENCART A / Formation syndicale : un droit qui s'use que si l'on ne s'en sert pas ... Se former pour éviter d'être déformé !

En ces temps de vaches maigres pour la formation continue, nous vous rappelons que chaque salarié a le droit à 12 jours de formation syndicale par an sur son temps de travail. Cette formation n'est pas réservée aux militants ou aux adhérents et ne vous engage à rien sauf à prendre du temps pour mieux comprendre ce qui se passe. La seule démarche à faire est d'écrire une lettre à l'Inspecteur d'Académie pour le premier degré (sous couvert de l'EN), à la Rectrice (sous couvert du chef d'établissement) pour le second degré selon le modèle ci-dessous, un mois à l'avance. IL N'Y A PAS BESOIN DE FOURNIR DE CONVOCATION, l'administration peut seulement vous demander une attestation de présence au stage que nous distribuons systématiquement !

Dans le cadre de ces formations ouvertes à tous, SUD éducation 17 avait invité Nico Hirtt en mai 2010 ainsi que Jean-Marie Harribey et Vincent Drezet en mai 2011.

### ENCART B / Compétences et management.

Le documentaire de Didier Cros « la gueule de l'emploi » (France2, jeudi 6/10/11) nous donne une illustration caractéristique. L'auteur indique (Télérama 3220) « Il [l'entretien d'embauche] consiste en fait pour les recruteurs à évaluer la capacité du candidat à accepter le système, à le conditionner pour qu'il se soumette ». Le candidat devra montrer qu'il est prêt à tous les sacrifices pour son entreprise. Les techniques d'infantilisation et d'humiliation utilisées lors du recrutement prennent toute leur place dans cette optique.

Situation limitée à quelques entreprises ? Malheureusement non, car une analyse attentive montre que ces techniques de management envahissent la fonction publique et bien sûr l'éducation nationale. Les personnels Atos ont peut-être été les premiers à subir l'entretien annuel individualisé d'évaluation. La soumission inconditionnelle reste explicitement recherchée et valorisée par les grilles de notation. L'évalué doit souligner ses insuffisances et proposer des objectifs de progression.

Les enseignants pourront consulter les fiches d'autoévaluation préparatoire à l'entretien professionnel pour se persuader que le phénomène est déjà à leur porte. Des items que l'on retrouve en germe dans le LPC...

Et pourtant... Tous les individus ordinaires ayant participé aux pires atrocités de l'histoire, interrogés au sortir du cauchemar, ont donné la même explication : « je n'ai fait qu'obéir aux ordres »...

## Bulletin d'adhésion SUD éducation 17 – année scolaire 2011-2012

NOM :

Prénom :

Adresse personnelle :

Téléphone :

Courriel :

Situation professionnelle :

Établissement :

Montant de la cotisation annuelle :

Possibilité de paiement fractionné en établissant dès l'adhésion jusqu'à 5 chèques datés qui seront encaissés au début du mois indiqué.

Chèque	à encaisser au mois de ...	montant
n°1		
n°2		
n°3		
n°4		
n°5		

Barème des cotisations :

Salaire net mensuel en euros	Cotisation annuelle en euros	Salaire net mensuel en euros	Cotisation annuelle en euros
- de 600	6	+ de 2 000	172
+ de 600	15	+ de 2 100	187
+ de 750	27	+ de 2 200	202
+ de 900	45	+ de 2 300	218
+ de 1 000	54	+ de 2 400	235
+ de 1 100	64	+ de 2 500	252
+ de 1 200	75	+ de 2 600	270
+ de 1 300	85	+ de 2 700	288
+ de 1 400	95	+ de 2 800	307
+ de 1 500	107	+ de 2 900	327
+ de 1 600	118	+ de 3 000	347
+ de 1 700	131	+ de 3 100	368
+ de 1 800	144	+ de 3 200	390
+ de 1 900	158	+ de 3 300	412

Salarié-e en congé parental : 15 €

Retraité-e : 50 €

Chèque(s) à l'ordre de SUD éducation 17 adressé(s) à : SUD éducation Charente maritime  
26 rue du général Sarraill 17100 Saintes

Date :

Signature :